

Recyclage Enseignement Médical - Niveau II

Titre(s) visé(s)

? Attestation de formation « recyclage à l'enseignement médical - Niveau II ».

Texte(s) de référence

? Arrêté du 18 avril 2016 modifiant l'arrêté du 29 juin 2011 relatif à la formation médicale des personnels embarqués à bord des navires armés avec un rôle d'équipage.

Finalité(s), objectif(s) de la formation

? Par un rappel de connaissances théoriques et pratiques, la réalisation d'exercices simulés, le (la) stagiaire sera capable, au sortir de la formation, d'assurer les premiers secours en équipe-mer, de veiller à l'hygiène et à la prévention des risques, de porter et d'organiser les soins à bord en étroite collaboration avec le médecin du CCMM lors de téléconsultations, de prendre en charge un blessé, un malade ...

Public(s) concerné(s), condition(s) d'admission, prérequis formation

? Toute personne désignée pour dispenser ou pour assurer la responsabilité des soins médicaux à bord, en l'absence d'un médecin embarqué, sur tous navires armés avec un rôle d'équipage de J.B. inférieure à 500 UMS et ne s'éloignant pas à une distance supérieure à 200 milles des côtes.

? Justifier du suivi de la formation initiale E.M. 2, dont l'attestation arrive à échéance.

Conditions de délivrance de l'attestation & du titre correspondant

? Satisfaire aux conditions d'aptitude médicale fixées par décret n°2015-1575.

? Avoir suivi et participé à la formation.

? Un contrôle de connaissances est réalisé en début et en fin de formation. La formation est attestée lorsque le (la) candidat(e) a démontré qu'il (elle) a atteint la norme de compétence minimale requise au tableau A – VI/4.2 (code STCW).

Durée(s), modalité(s) de formation, effectifs (seuils) par session

? **16h**, mixte d'apports théoriques (rappels) et de travaux pratiques.

? Formation dispensée en centre, en présentiel, dans une salle de formation équipée du matériel pédagogique requis.

? Possibilité en INTRA,

? de 8 à 16 stagiaires (maximum).

Programme de la formation

? Formation composée de **3 U.V.** (unités de valeur) :

? **U.V.- PSEM** (premiers secours en équipe-mer) de **6h**,

? **U.V.- SE** (Soins élémentaires) de **4h**,

? **U.V.- AMMCT 2** (Aide médicale en mer – consultation télé-médicale de niv. 2) de **6h**.

Intervenant(s)(es)

? Formateurs qualifiés PAE 1 (UV PSEM), Infirmiers(ères) ou médecins des gens de mer habilité(e)s (U.V. SE). Intervention, organisation de l'UV- AMMCT 2 par le CCMM Toulouse.

Coût, horaires, dates et sites de formation

? Nous consulter.

Financement

? Diverses possibilités (Région, Etat, OPCA, FONGECIF, Individuel) selon votre situation ou statut (demandeur-euse d'emploi, salarié(e), indépendant(e) ...)

